

## **RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UICN**

Nairobi, Kenya, septembre 1963

### **27. Résolution sur l'Orang-outan**

Attendu qu'il a été reconnu que l'ampleur du commerce illégal de jeunes Orangs capturés à Bornéo et à Sumatra et exportés principalement par Singapore aboutira à l'extinction de cette espèce en quelques années si des mesures ne sont pas prises immédiatement pour qu'un contrôle et une protection plus efficaces soient exercés. et attendu que la Commission du Service de Sauvegarde a recommandé que l'UICN convoque, (dans un délai minimum. une réunion consacrée à ce problème, co-patronnée par le Groupe régional SEASCO de l'UNESCO. le World Wildlife Fund, l'Union Internationale des Directeurs de Jardins Zoologiques et l'«Orang-utan Research Unit », et à laquelle les Gouvernements indonésien et malais seraient invités à envoyer des représentants, la

8° Assemblée Générale de l'UICN réunie à Nairobi en 1963

demande au Conseil Exécutif de convoquer au plus tôt une réunion de deux iours des représentants qualifiés de l'Indonésie et de la Malaisie Nord Bornéo Sarawak, Malaisie et Singapore) a. fin de décider de l'action à entreprendre pour freiner le commerce illégal des Orangs et pour renforcer les mesures qui assureraient à l'avenir la protection de ces animaux dans leur habitat naturel - ceci par l'intermédiaire de mesures légales, ainsi que par la création de parcs et de réserves en Indonésie et en Malaisie - et également pour assurer leur protection en captivité. Elle demande en outre que le Groupe régional SEASCO de l'UNESCO, le World Wildlife Fund, l'Union Internationale des Directeurs de Jardins Zoologiques et l'«Orang-utan Research Unit» soient invités à CO-patronner cette réunion et à y envoyer des représentants.